



Découvrir

Info | Suisse Romande | Genève: Le Tribunal fédéral juge illégale une fouille complète

PUBLICITÉ

Publié 21. novembre 2022, 09:31

GENÈVE

Le Tribunal fédéral juge illégale une fouille complète

La plus haute juridiction du pays a estimé que la police genevoise avait eu tort de mettre à nu un voleur en 2020.

Source préférée 

Source préférée 



595



63



Marquer



En mai 2020, la police genevoise avait mis à nu un voleur de nourriture (image d'illustration). police cantonale Genève

La fouille complète avec mise à nu et examen des cavités ne doit être utilisée que de manière restrictive par les forces de l'ordre. Le Tribunal fédéral l'a récemment rappelé à la justice genevoise et par ricochet à la police. Dans un arrêt rendu en novembre, dont fait état la « Tribune de Genève », la plus haute juridiction du pays a déjugé la Chambre pénale de recours du bout du lac, qui avait débouté un voleur se plaignant du traitement qui lui avait été infligé en mai 2020 au poste de police de la Servette.

L'homme avait dérobé de la nourriture dans un grand magasin. Vu son attitude calme et coopérante, les juges ont considéré que la probabilité qu'il ait caché un objet dangereux dans son corps était minime. Son avocat, Me Thomas Barth, a confié au quotidien genevois être «stupéfait qu'il ait fallu que le Tribunal fédéral rappelle une fois encore aux autorités genevoises leurs obligations en la matière.»

PUBLICITÉ